



## Mandater un liquidateur judiciaire et AGS

Par **will75**, le **18/05/2014** à **11:36**

Bonjour,

La cour d'appel de Paris a infirmée le jugement du conseil des prud'hommes qui m'avait débouté et accède a mes demandes sur le paiements de mes salaires ,de mes cogés payés et autres demandes que mon ex-employeur,faute d'avoir omis de me déclarer auprès de l'URSSAF se refusait de me rémunérer des mois de travail et heures supplémentaires!!! Jusqu'à là,j'avais un avocat qui s'occupait de tout!!!

La SARL a été radié et il ne reste qu'à mandater un liquidateur judiciaire afin de mettre les ags en cause puisque la société pour laquelle j'exerçais,n'existe plus.

Le gros Couac,c'est que je n'ai plus de nouvelles de mon avocat du tout,il ne répond ni aux téléphones,ni aux mails,l'huissier n'a pas plus de nouvelles que moi!!!

A ce jour il ne me reste que 2 mois pour faire valoir mes Droits puisque mon arrêté est valable 1 an et qu'il a été prononcé fin juin 2013.

Cela fait déjà deux semaine que j'ai averti le bureau du Batonnier de Paris qui m'on confirmé qu'il allait rappeler à l'ordre mon avocat.

J'ai retenté de joindre ce dernier mais mes appels et mails restent en vain.

Faute de despoir,ce lundi 12 mai,j'ai envoyé un mail au bureau du Batonnier de Paris afin de le tenir au courant de ma situation.

Que dois je faire maintenant,attendre!!!!

Comment procède t-on pour effectuer une liquidation judiciaire à travers un mandataire,et mettre les AGS en cause,sans avocat?

Dans l'attente,Cordialement.

Will